



POURQUOI ET COMMENT ÉLABORER UN PLAN (INTER) COMMUNAL DE SAUVEGARDE

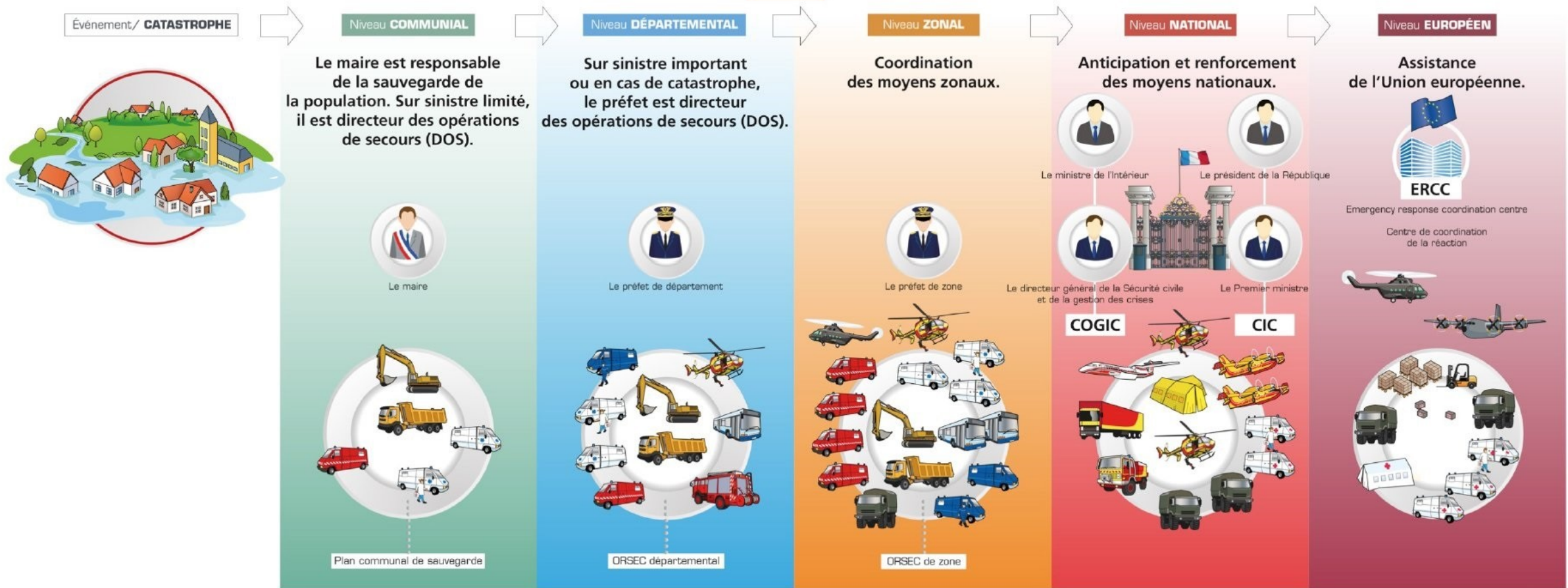
CTT : Améliorer la résilience des territoires des Hauts-de-France face au changement climatique

Mardi 25 mars
2025

SOMMAIRE

1. Organisation de réponse face aux crises majeures
2. Les plans de sauvegarde : focus PCS/PICS
3. Méthodologie, REX et conditions de réussite du PICS
4. Outils pour réaliser les PCS / PICS

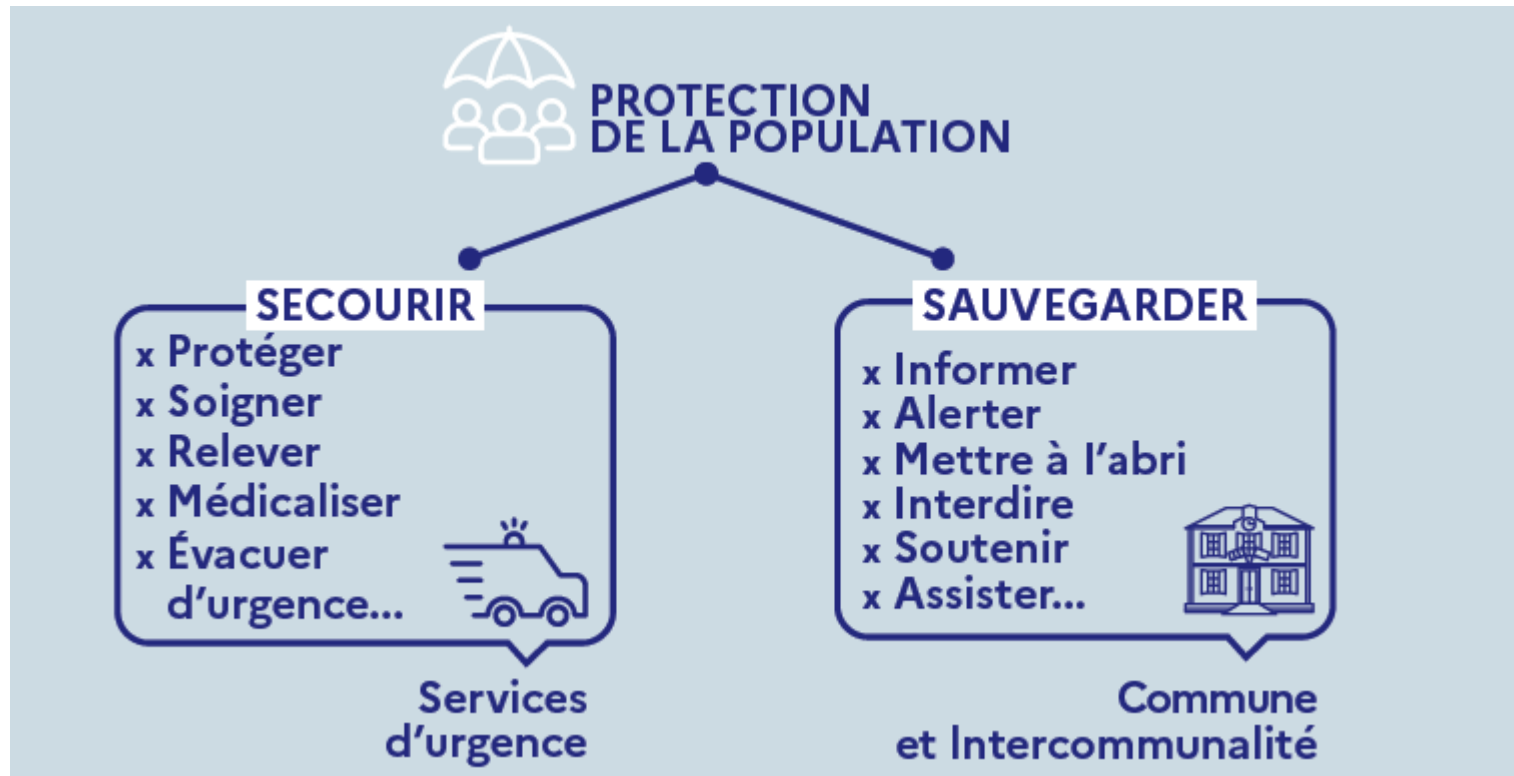
ORGANISATION DES SECOURS : LA CHAÎNE OPÉRATIONNELLE



@DGSCGC

OBJECTIFS DES PLANS DE SAUVEGARDE : DÉFINITIONS

Sauvegarder, secourir : un objectif commun : protéger la population



@DGSCGC,2024

LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

Quelles communes sont soumises à l'obligation de réaliser un PCS ?

• AVANT

- Loi du 13 août 2004
(Loi de modernisation de la sécurité civile)

- PPI approuvés
- PPRN prévisibles approuvés

AUJOURD'HUI

Loi du 25 novembre 2021 et décret (2022)
(Loi Matras)

PPI approuvés

PPRN ou ***miniers prévisibles prescrits ou approuvés***

Territoires à risque important d'inondation (TRI)

Territoires reconnus par voie réglementaire exposés à risque volcanique ou cyclonique

Zones de sismicité (de niveaux 3 à 5)

Forêts classées ou réputées particulièrement exposées au risque d'incendie



Objectif ?

Se préparer en amont d'un évènement (organisation, outils, entraînements) pour répondre aux besoins des populations en cas de crise



Pourquoi ?

Faire face à une situation d'urgence sur la commune pouvant notamment porter atteinte aux populations (accident de transport, inondations, tempête, accident industriel...)



Dans quel but ?

Organiser, structurer, préparer les actions à mettre en œuvre
Assurer la sauvegarde et le soutien aux populations



Comment ?

En ayant un cadre de référence polyvalent pour gérer des problèmes inhabituels
Le maire est responsable de son élaboration et de sa mise en œuvre

RAPPEL DU CONTEXTE SUR LES PICS

- Constat : des **capacités conséquentes** à organiser face aux crises
- Des **compétences intercommunales courantes** utiles en temps de crise

Rappel du contexte
AVANT la loi Matras



PICS = outil de substitution au PCS

- *Cadre juridique imprécis*
- *Très peu de PICS élaborés*

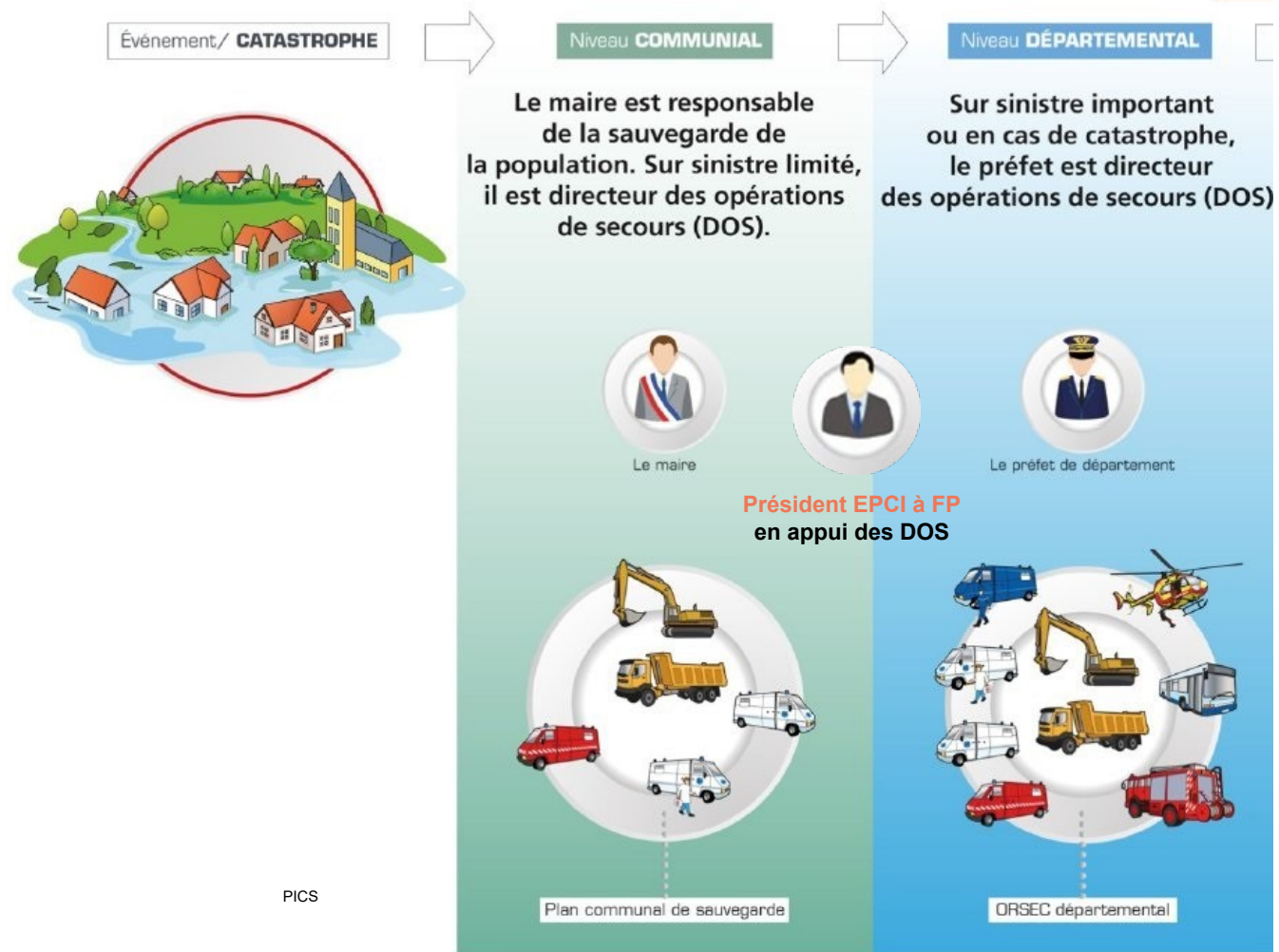
Entre 2004 et 2021



Certains EPCI ont engagé une réflexion et des modalités d'action

- *Apport d'un **soutien aux communes** dans le cadre des PCS*
- *Extension volontaire des compétences (**gestion de risques**)*
- *Constitution d'équipes ou services **dédiés***

ORGANISATION DES SECOURS : LA CHAÎNE OPÉRATIONNELLE ÉTOFFÉE



PICS

OBJECTIFS DU PICS

Aujourd'hui, avec la loi « Matras » et ses décrets d'application

- Les PCS sont maintenus et le cadre des PICS est précisé
- PICS obligatoire lorsqu'une commune membre à l'obligation de réaliser un PCS.
Le PICS ne se substitue plus aux PCS !
- Les intercommunalités **soutiennent les communes** dans leur démarche de préparation
 - > PICS : **outil de coordination et d'accompagnement** à la gestion de crise
- Le pouvoir **de police administrative toujours au maire** même en cas d'appui de l'EPCI

OBJECTIFS DU PICS

Un plan, un collectif, une mission... appuyer les DO

– Les **PICS** préparent la réponse aux situations de crise et **organisent, au minimum**

1. La mobilisation et l'emploi des capacités intercommunales au profit de toutes les communes

2. La mutualisation des capacités communales

À Réseau des correspondants sécurité civile dans toutes les communes membres

3. Organiser la continuité et le rétablissement des compétences ou intérêts communautaires

À Réseau interne à l'EPCI avec les responsables des équipements et missions prioritaires en cas de crise

MÉTHODE, RETOUR D'EXPÉRIENCE ET CONDITIONS DE RÉUSSITE DU PICS

Mise en place de la gouvernance du projet

- **Constitution d'équipe « projet » transverse au sein de l'EPCI :**
 - Désigner un élu pour le PICS (L. 731-4 du CSI) : portage politique indispensable
 - Rattachement au DGS ou dans une DG à compétence transverse (avec par ex, une lettre de mission)
 - Création d'un réseau interne pour alimenter les GT et créer les outils (compétences, astreintes, schéma d'alerte et communications, fiches réflexe, implantation et aménagement du PC...)
- **Constitution de réseaux avec les communes :**
 - Entre élus
 - Avec des binômes élus / techniciens
 - Avec les correspondants sécurité incendie
- **Définition de la gouvernance : COPIL, COTECH**
 - COPIL : instance décisionnelle
 - COTECH : instance opérationnelle
 - **Associer SDIS, SIDPC des préfectures, DDT(M)...**

À Lancer une dynamique !

MÉTHODE, RETOUR D'EXPÉRIENCE ET CONDITIONS DE RÉUSSITE DU PICS

Diagnostic / Recueil d'informations (risques, enjeux, moyens...)

- **Diagnostics de territoires (organisation, moyens, contacts, risques et enjeux)**
 - Initier au plus tôt le montage du réseau avec les communes pour :
 - **Recueillir leurs moyens**
 - Convenir des modalités de mutualisation
 - Si possible, être force d'appui et d'expertise auprès des communes : trame commune de DICRIM, PCS
 - Pousser la réflexion sur la mutualisation de moyens en complément de l'existant : alerte, radio, SIG, moyens d'hébergements...

Définir les compétences prioritaires afin de préserver le service public

- **Protection des personnes et des biens (GEMAPI, DECI...)**
- **Services publics concourant à la salubrité (Déchets, Eau, Assainissement...)**
- **à la circulation des personnes (Voirie, Transports...)**
- **à l'accueil de la population (Aire d'accueil des gens du voyage...)**
 - Recenser toutes les missions de l'EPCI, exercées en régie ou déléguées
 - Susciter l'implication des responsables de ces compétences par des mises en situations professionnelles

MÉTHODE, RETOUR D'EXPÉRIENCE ET CONDITIONS DE RÉUSSITE DU PICS

Mettre en place le dispositif intercommunal de crise

- Structurer un système d'astreinte
 - De la décision jusqu'à la mise en œuvre sur le terrain
- Se doter d'outils
 - Poste coordination intercommunal : montée en puissance graduée, fonctions, réflexes
 - SIG mutualisé, cartes papiers, système de communication...
- Objectifs du Poste de coordination Intercommunal
 - Évaluer la situation et son évolution ;
 - Recueillir les besoins des communes ou formuler une offre de service ;
 - Identifier et dimensionner les moyens pouvant être mis à disposition des communes ;
 - Organiser et coordonner le déploiement des capacités, placées pour emploi à la disposition des maires ;
 - Mobiliser et piloter le dispositif nécessaire à la continuité et/ou au rétablissement des compétences communautaires.

MÉTHODE, RETOUR D'EXPÉRIENCE ET CONDITIONS DE RÉUSSITE DU PICS

S'impliquer dans des exercices

- Participation obligatoire tous les 5 ans minimum :
 - Organisation flexible : sur table, avec moyens terrains, différents acteurs (communes, écoles, ERP, industriels, préfectures, SDIS...)
 - Objectifs variés : du rôle d'alerte jusqu'à l'implication des populations
- Formaliser un retour d'expérience systématique après exercice, voire événement :
 - Préconisations permettant d'ajuster ou de confirmer les mesures des plans
 - Plan d'actions avec pilote, moyens, échéance...



MÉTHODE, RETOUR D'EXPÉRIENCE ET CONDITIONS DE RÉUSSITE DU PICS

Maintenir la dynamique : Le PICS ne doit pas rester figé dans le temps !

- Appropriation du plan par l'ensemble des acteurs (commune et EPCI) – et populations
 - Engager d'autres actions de formation des élus et agents communaux et intercommunaux : formations thématiques, visites de centres opérationnels...
 - Objectif : développement d'une **culture du risque** à l'échelle du territoire : habitants et élus
- Mise à jour régulière
 - Le plus souvent possible : annuaire, inventaire...
 - Après chaque événement notable
- Révision au plus tous les 5 ans : nouvel arrêt

OUTILS PCS / PICS

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER

PLAN INTERCOMMUNAL DE SAUVEGARDE

DEBUTER LA REDACTION DE SON PICS

Les établissements publics de coopération intercommunale doivent commencer leur PICS. Voici les premières étapes de la démarche.

Le plan intercommunal de sauvegarde est obligatoire pour tous les EPCI dont au moins une commune membre est soumise à l'obligation de réaliser un plan communal de sauvegarde (Loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 dite "Loi Matras").

Ce plan vise à :

- préparer la solidarité intercommunale en cas de crise (inondation, tempête, accident industriel...) frappant une ou plusieurs communes membres ;
- mettre en place une organisation de gestion de crise pour mobiliser les moyens communaux et intercommunaux ;
- permettre le maintien ou la reprise des compétences intercommunales en cas de crise ;
- compléter le plan ORSEC mis en œuvre par le préfet de département.

SECURITE CIVILE & GESTION DES CRISES

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER

Direction générale de la Sécurité civile et de la gestion des crises

Plans communaux et intercommunaux de sauvegarde

Guide pratique d'élaboration et de suivi



SECURITE CIVILE & GESTION DES CRISES

AMF

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER

Plan Communal de Sauvegarde P.C.S.

"S'entraîner pour être prêt"

LES EXERCICES

Octobre 2008

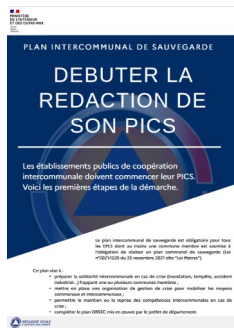
Direction de la Sécurité Civile

OUTILS PICS



CLUB PICS : Rendre la loi « Matras » opérationnelle

- Accompagner les EPCI à FP :
 - Partage d'expériences concrètes
 - Echange de productions
 - Organisation de groupe de travail
- Créer un tiers lieu de discussion/réflexion entre Préfectures/SIDPC – EPCI à FP – Direction générale de la Sécurité Civile et de la gestion des crises (DGSCGC)



Quelques chiffres :

- Création : Décembre 2021
- Nombre de réunions : 16 réunions
(4 à 6 visio de 2h / an + 1 présentiel/an)
- Nombre de membres : 140 (mars 2025)

	Nombre
EPCI à fiscalité propre	117
Communautés de Communes	54
Communautés d'Agglomération	39
Communautés Urbaines	8
Métropoles	16
Autres structures	11
Communes	3
Établissements Publics Territoriaux de Bassin (EPTB)	7
Établissement Public Territorial (EPT)	1
Préfecture - SIDPC	10

OUTILS PICS



CLUB PICS : sur la plateforme

« Expertises et territoires »

Inscription en 2 temps :

- Création d'un compte sur le site Expertises et Territoires
- Demande d'inscription sur l'espace de la communauté
« Club PICS : Plan Intercommunal de Sauvegarde »

- <https://www.expertises-territoires.fr/>

OUTILS PICS

EN RÉGION : dans le Pas-de Calais

- Accord cadre entre le SDIS 62 - Cerema :
 - proposer aux **collectivités adhérentes** du CEREMA une solution intégrée pour la réalisation de leur PICS.



Signature de l'accord, le 11/12/2024 à Arras lors du forum d'information des risques majeurs





Merci de votre attention